



Surfaces protégées

Presque tous les outils de protection de la nature sont utilisés en région. Le réseau Natura 2000* est majoritairement utilisé en mer tandis que la gestion conventionnelle (parcs naturels régionaux) est dominante à terre. Ce sont les sites du réseau Natura 2000* et les protections réglementaires qui progressent le plus en surface avec respectivement + 17,2 % et + 22,3 % entre 2010 et 2011. Sur la même période, la surface des aires protégées bénéficiant d'une protection forte progresse pour atteindre 0,41 % du territoire du Nord - Pas-de-Calais.

Contexte

La France dispose d'un large éventail d'outils dédiés à la protection de l'environnement. Chaque outil a des spécificités (protection d'un site, d'un habitat* ou d'une espèce) qui permettent de répondre à différents cas de figure en tenant compte des enjeux locaux (pression urbaine, conflits d'usage, etc.).

Le patrimoine naturel régional a fait l'objet de nombreux zonages territoriaux regroupant d'une part les inventaires (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique* de 1^{re} et 2^e génération) pour le qualifier ; et d'autre part, les protections (réglementaires, conventionnelles, de maîtrise foncière*, etc.) destinées à le maintenir en état favorable de conservation.

La Stratégie de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP)* constitue un des chantiers prioritaires du Grenelle de l'environnement* : la loi du 3 août 2009 confirme l'impulsion d'une dynamique ambitieuse de développement du réseau des aires protégées, avec l'objectif de classer 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain sous protection forte d'ici 2020.

Résultats

Le Nord - Pas-de-Calais bénéficiait en 2010 de 42 376 hectares (surface terrestre sans double compte et hors parcs naturels régionaux) dotés d'au moins un statut de protection ou de gestion. En 2011, cette surface passe à 43 720 hectares, soit une évolution de +3,2 % entre 2010 et 2011. Les sites Natura 2000 constituent les principales aires protégées marines.

Les sites protégés ou gérés en région comprennent les éléments suivants :

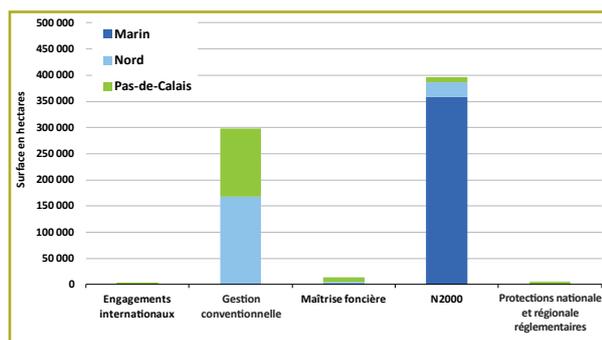
- **engagements internationaux** : les sites RAMSAR ;
- **gestion conventionnelle** : les parcs naturels régionaux ;
- **maîtrise foncière** : les sites du Conservatoire

d'espaces naturels, les sites du Conservatoire du littoral et les espaces naturels sensibles ;

- **réseau Natura 2000** : les sites d'intérêt communautaire*, les zones de protection spéciale* et les zones spéciales de conservation* ;
- **protections nationale et régionale réglementaires** : les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les réserves biologiques dirigées, les réserves naturelles nationales et régionales.

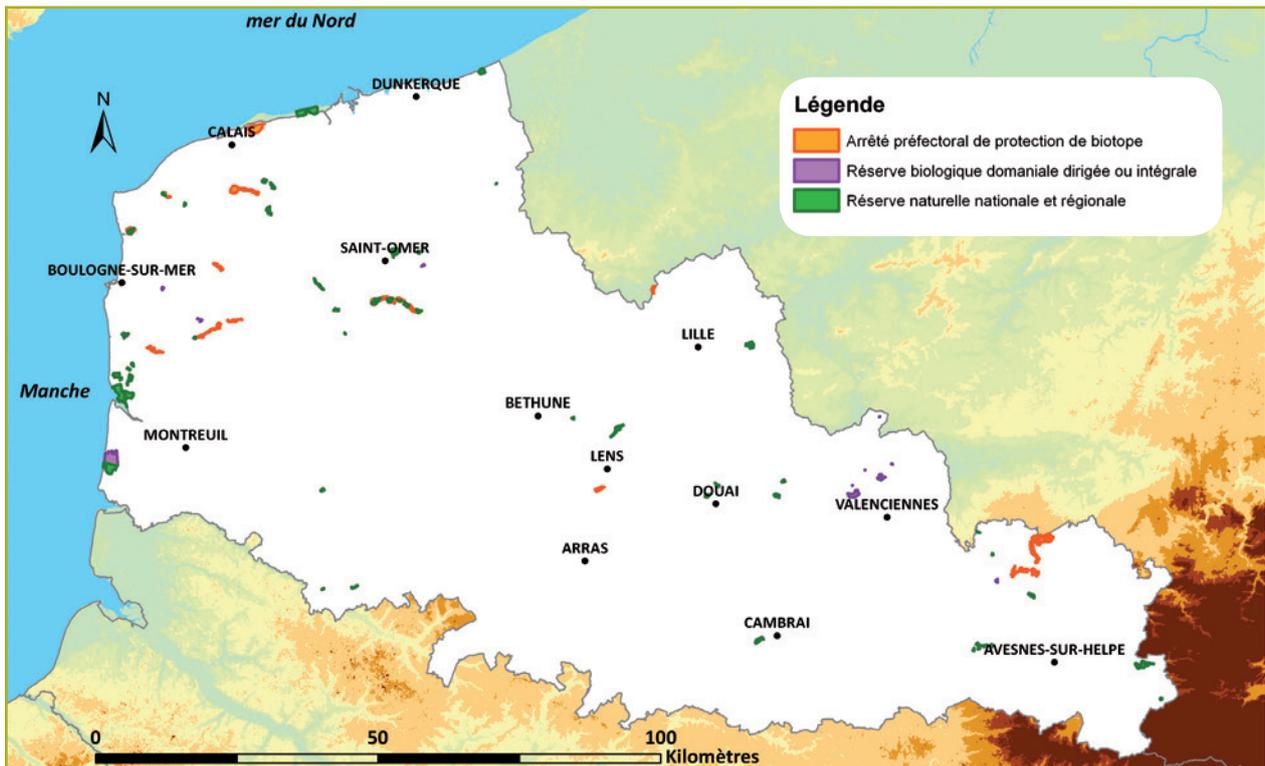
Les sites du réseau Natura 2000 peuvent aussi être classés en gestion conventionnelle mais ils sont ici traités séparément.

Surface en hectares des sites protégés ou gérés dans le Nord - Pas-de-Calais en 2011 (source : DREAL NPdC, CR NPdC, CG59, CG62, ONF, CELRL & CEN NPdC, 2011).



Les types de protections fortes en région sont au nombre de 5 en 2011. On dénombre 58 sites :

- 9 arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) ;
- 12 réserves biologiques domaniales dirigées (RBDD) ;
- 1 réserve biologique domaniale intégrale (RBDI) ;
- 5 réserves naturelles nationales (RNN) ;
- 31 réserves naturelles régionales (RNR).



Ce qu'il faut en penser

Les surfaces des sites protégés au titre d'engagements internationaux, de conventions ou d'opérations de maîtrise foncière ont globalement peu évolué depuis la publication précédente. Une étude plus fine montre que des modifications des périmètres de sites ont été apportées mais que leur surface globale reste inchangée. Ainsi, plusieurs communes ont quitté les parcs naturels de l'Avesnois et de Scarpe-Escaut tandis que d'autres les ont intégrés.

Les aires protégées bénéficiant d'une protection forte représentent 0,41 % du territoire du Nord - Pas-de-Calais, soit 5 093 hectares sans double compte, contre 0,35 % en 2010. Le constat est encourageant surtout pour les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (+53,1 %) et les réserves naturelles régionales (+8,3 %), mais leurs surfaces restent tout de même très faibles par rapport au territoire régional. Il est à noter la création de la première réserve biologique domaniale intégrale du Nord - Pas-de-Calais, le site de Cernay dans la forêt de Raismes-Saint-Amand, d'une surface de presque 70 hectares. Sur ce site, toutes les opérations sylvicoles* sont interdites, sauf cas particulier d'élimination d'essences* exotiques envahissantes ou de sécurisation des voies.

Un des grands chantiers en cours au niveau de chaque région française est la création d'un Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)*. Il vise à identifier, préserver et restaurer les continuités écologiques* nécessaires au maintien de la biodiversité afin que les aires protégées, entre autres, ne soient pas uniquement des îlots de nature isolés les uns des autres dans un espace de plus en plus artificialisé*.

Méthode

Les surfaces protégées ont été communiquées par les producteurs de données suivants :

- la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour les réserves naturelles nationales, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les sites Natura 2000, les parcs naturels régionaux ;
- le Conseil régional Nord - Pas-de-Calais pour les réserves naturelles régionales ;
- les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais pour les espaces naturels sensibles ;
- le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais pour les sites dont il est gestionnaire ;
- l'Office national des forêts pour les réserves biologiques domaniales.

En savoir plus

- Muséum national d'histoire naturelle [coord]. 2003-2012. *Inventaire national du patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Consulté le 15 mai 2012.
- Ministère de l'Écologie, 2010. Stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaines, le choix des outils de protection en questions. 20 p.

► Sites internet

- Atelier technique des espaces naturels (ATEN) : <http://www.espaces-naturels.fr>
- Service de l'observation et des statistiques (SOES) : <http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr>

*cf glossaire